



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 15 1992

UN/SA COLLECTION

A/47/767
S/24935 ✓
9 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 69 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 9 décembre 1992, adressée au Secrétaire
général par le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente de la Yougoslavie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint (voir annexe) la déclaration faite par le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie à la suite de la proposition du Gouvernement turc d'envoyer des troupes en Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement de la République fédérative
de Yougoslavie condamnant la proposition turque tendant
à l'envoi de troupes en Bosnie

Belgrade, 7 décembre

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie a dit de la proposition du Gouvernement turc tendant à envoyer des troupes sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine qu'elle venait "directement intensifier les affrontements guerriers en Bosnie-Herzégovine". La déclaration du Gouvernement yougoslave est ainsi conçue :

"La décision du Gouvernement turc de proposer au Parlement turc l'envoi de troupes turques sur le territoire de l'ancienne Bosnie-Herzégovine vient directement intensifier les affrontements guerriers en Bosnie-Herzégovine. En encourageant un côté à poursuivre les opérations dans ce conflit civil et ethnique, on aboutirait à augmenter le nombre des victimes et à prolonger la situation difficile dans laquelle se trouve toute la population de la Bosnie-Herzégovine.

Cette décision n'est pas conforme aux conclusions de la Conférence de Londres. Elle ne peut que nuire au processus de négociation qui se déroule à Genève et aux efforts de paix tentés par les Nations Unies et par les coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Elle encourage l'intervention du facteur qu'est l'extrémisme islamique et accroît le caractère religieux du conflit. Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie tient à rappeler que, lors des rencontres entre les deux Premiers Ministres, M. Panic et M. Demirel, et entre les deux Ministres des affaires étrangères, M. Djukic et M. Chetin, de même que dans d'autres contacts avec le côté turc, il a clairement indiqué sa position, à savoir que la crise en Bosnie-Herzégovine ne peut être résolue que par des voies pacifiques sur la base du respect égal pour les droits légitimes des trois peuples. Il a été souligné à de nombreuses reprises que la République fédérative de Yougoslavie n'a aucune revendication territoriale à l'encontre de cette république ex-yougoslave et qu'elle est prête à la reconnaître quand aura été formé un gouvernement légitime, composé de représentants des trois communautés nationales. La Yougoslavie a condamné énergiquement la pratique du nettoyage ethnique et la violation des droits de l'homme quels qu'en soient les auteurs. Il a été également proposé de ménager un couloir à travers le territoire de la République fédérative de Yougoslavie pour l'acheminement de l'aide humanitaire vers la Bosnie-Herzégovine, couloir à propos duquel une coopération s'est ultérieurement établie avec des organisations humanitaires internationales et de nombreux pays, y compris la Turquie. Il est particulièrement important de noter que l'ampleur et l'intensité des accrochages armés en Bosnie-Herzégovine ont été notablement réduites en grande partie grâce aux efforts du Gouvernement de la République

fédérative de Yougoslavie. Pour l'instant, les efforts doivent surtout porter sur le rétablissement de la paix et sur les aspects humanitaires du problème, le but étant d'atténuer les souffrances de la population - de personnes qui appartiennent aux trois peuples.

Cela étant, et vu la gravité et les effets à long terme des conséquences éventuellement négatives de la décision du Gouvernement turc non seulement sur la situation en Bosnie-Herzégovine mais aussi sur l'ensemble de la région, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie exprime l'espoir que le Gouvernement turc renoncera à sa dangereuse ligne de conduite, admettra qu'une solution politique à la crise en Bosnie-Herzégovine est la seule solution possible, et que l'on doit y parvenir, et usera de son influence sur le côté musulman pour que celui-ci accepte l'option de la paix. Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie se déclare de nouveau prêt à continuer de participer aux efforts communs tendant à mettre un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine et à parvenir à une solution commune généralement acceptable, et apprécierait que sa position rencontre la compréhension et l'appui du côté turc."
